

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 mars 2026 à 20 H 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques,

Absent M. Claude Girault, BABIN Etienne

Absents excusés :, OHIN Narcisse, VIGNIER Fabienne, MERLE Dominique

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 février 2026

ELECTIONS

M. le Maire rappelle les consignes aux conseillers et remet à chacun un récapitulatif des informations relatives à l'organisation des élections municipales.

Il confirme que les communes ne comportant qu'une liste n'auront pas à revoter le 22 mars.

Il n'y aura pour Valdelaume qu'un bureau de vote le 15 mars de 08H00 à 18H00.

La liste des permanences est vérifiée avec l'ensemble des conseillers.

PLUI

Le PLUI a été voté par la Communauté de Communes de Mellois en Poitou à l'unanimité le 05 mars dernier et sera soumis au conseil municipal pour délibération prochainement et pour une mise en application en mai prochain.

Maryse explique que lors de ce dernier conseil communautaire, il a été présenté le résultat de l'enquête publique, il y a eu des observations faites par la Chambre d'Agriculture, divers autres intervenants de l'Etat, en tout ce sont 292 observations qui ont été faites auprès des Commissaires enquêteurs.

Ont été également présentés aux élus le PLUIH, le PDA, le Droit de Préemption, Le Permis de Démolir, et les déclarations préalables pour les clôtures.

Concernant VALDELAUME, 5 observations ont été faites lors de l'enquête publique, des réponses ont ou doivent être apportées.

DEPART EN RETRAITE DE LUCETTE VIDAULT

Environ 70 personnes sont venues participer au départ en retraite de Lucette, agent d'entretien des locaux. En accord avec le SIVU de voirie et la Commune de Lorigné, un vélo électrique lui a été offert. Le SIVU de voirie et la Commune de Lorigné ont participé chacun à hauteur de 350€ et 300 € respectivement pour l'achat du vélo.

Axelle SEGUIN remplacera Lucette VIDAULT à compter du 1^{er} avril.

SALLE DES FETES D'ARDILLEUX

Lors des importantes pluies que nous avons connues en ce début d'année, il est apparu d'importantes infiltrations d'eau au niveau d'une descente d'eaux pluviales et du solin.

De l'eau s'est infiltrée dans la salle, le long des murs, obligeant à la mise en place tous les jours de seaux.

Après vérifications, il s'avère que le solin n'est plus étanche et doit être refait, il est en ciment et présente des fissures entre les murs et les tuiles.

Un devis a été immédiatement demandé pour refaire le solin en plomb et modifier une gouttière il s'élève à la somme de 1020€ TTC.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer ce devis pour effectuer les travaux au plus vite, à l'unanimité le Conseil autorise le Maire à signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTRICITE VOIRIE : Concernant la mise en sécurité de l'emplacement du lampadaire accidenté face à l'église de Bouin, M. le Maire a pu négocier le devis de SEOLIS, lequel est ramené à 1440€. A l'unanimité le Conseil accepte de valider ce devis.

CONVOIS DU PROJET EOLIEN PASSANT SUR ARDILLEUX : M. le Maire a revu le porteur de projet concernant les mesures compensatoires pour les plantations et les haies. Chaque haie détruite sera replantée au double de sa longueur. Après replantation, ils prennent en charge l'entretien pendant 3 ans.

Il faudra réfléchir également pour planter des arbres fruitiers ou d'autres essences ; un programme de replantation va être lancé sur le prochain mandat.

Les travaux ne débuteraient qu'en début d'année prochaine.

M. le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer une convention sur ces points avec le porteur de projet. Le Conseil à la majorité lui donne son accord.

ARRETE MUNICIPAL 3,5T : Lors d'un précédent conseil, il a été validé la mise en place par arrêté municipal d'une restriction de circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur Ardilleux depuis la rue du Paradis jusqu'à la D1 (route de Chef-Boutonne à Sauzé Entre Bois), M. le Maire précise qu'il va prendre l'arrêté et le suspendra lors du passage des convois pour les éoliennes.

ŒUFS DE PÂQUES : Chaque année, il était de coutume d'organiser une chasse aux œufs pour les enfants de la Commune, M. le Maire souhaiterait que cela se fasse également cette année, pâques étant le 5 avril. Les conseillers vont voir pour son organisation.

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers de leur implication lors du mandat qui se termine.

Fin de la séance 21H45

La secrétaire de séance



Le Maire

